

Situation du capital – Bâle III¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2016		2015				2014			Renvois ²	Modèle du BSIF
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	20 682	20 540	20 457	20 387	20 289	19 982	19 961	19 796	19 646	A1+A2+B	1
Résultats non distribués	33 442	32 585	32 053	30 764	29 362	28 373	27 585	26 970	26 134	C	2
Cumul des autres éléments du résultat global	8 689	13 467	10 209	10 477	7 569	9 956	4 936	3 834	4 206	D	3
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	62 813	66 592	62 719	61 628	57 220	58 311	52 482	50 600	49 986		6
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires											
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	(18 371)	(20 386)	(19 143)	(19 150)	(17 767)	(18 639)	(16 709)	(16 220)	(13 867)	E1+E2-E3	8
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	(2 071)	(2 215)	(2 192)	(2 273)	(2 254)	(2 432)	(2 355)	(2 327)	(2 299)	F1-F2	9
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	(322)	(359)	(367)	(412)	(595)	(604)	(485)	(536)	(525)	G	10
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(1 595)	(2 127)	(1 498)	(1 296)	(1 271)	(1 658)	(711)	(607)	(791)	H	11
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(262)	(178)	(140)	(118)	(132)	(71)	(91)	(101)	(96)	I	12
Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	(170)	(249)	(188)	(136)	(94)	(115)	(98)	(77)	(84)	J	14
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	(12)	(11)	(104)	(17)	(16)	(17)	(15)	(61)	(60)	K	15
Actions détenues en propre	(64)	-	(4)	(24)	-	-	(7)	-	-		16
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 013)	(1 290)	(1 125)	(1 041)	(951)	(1 167)	(1 046)	(1 080)	(3 293)	L1+L2+L3+L4	19
Montants dépassant le seuil de 15 %											22
dont les participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	-	(121)	-	-	-	-	-	-	-		23
dont les actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	-	(59)	-	-	-	-	-	-	-		25
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(23 880)	(26 995)	(24 761)	(24 467)	(23 080)	(24 703)	(21 517)	(21 009)	(21 015)		28
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	38 933	39 597	37 958	37 161	34 140	33 608	30 965	29 591	28 971		29
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1											
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	2 902	2 901	2 202	2 201	2 047	1 501	1 001	1 001	-	M+N	30/31
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de la catégorie 1	3 239	3 240	3 211	3 240	3 484	3 941	3 941	4 364	4 911	O1+O2+O3+O4	33
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales, détenus par des tiers et qui seront progressivement éliminés	270	302	399	398	368	388	444	429	490	P	34/35
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires	6 411	6 443	5 812	5 839	5 899	5 830	5 386	5 794	5 401		36
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1											
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	-	-	(2)	-	-	-	-	-	-		37
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	Q+R	40
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	(352)	(352)	(354)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)	(352)		43
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1	6 059	6 091	5 458	5 487	5 547	5 478	5 034	5 442	5 049		44
Fonds propres de catégorie 1	44 992	45 688	43 416	42 648	39 687	39 086	35 999	35 033	34 020		45
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions											
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	3 748	2 500	2 489	1 497	-	-	-	-	-	S	46
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2	4 898	4 897	5 927	5 927	5 927	5 927	6 773	6 773	6 774	T	47
Instruments de catégorie 2 émis par des filiales, détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	281	317	207	207	207	207	237	237	237	U1+U2	48/49
Provisions collectives	1 820	1 940	1 731	1 629	1 498	1 536	1 416	1 389	1 632	V	50
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires	10 747	9 654	10 354	9 260	7 632	7 670	8 426	8 399	8 643		51
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2											
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propres	(20)	-	-	-	-	-	-	-	-		52
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, compte non tenu des positions vendeur admissibles	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	W	55
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(190)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)	(170)		57
Fonds propres de catégorie 2	10 557	9 484	10 184	9 090	7 462	7 500	8 256	8 229	8 473		58
Total des fonds propres	55 549	55 172	53 600	51 738	47 149	46 586	44 255	43 262	42 493		59
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires³	383 589	399 617	382 360	369 495	343 596	355 597	328 393	316 716	313 238		60a
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1³	384 330	400 498	383 301	370 461	344 252	356 352	329 268	317 526	313 238		60b
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres³	384 966	401 253	384 108	371 289	344 813	356 999	330 581	318 743	313 238		60c

¹ La situation du capital a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 80).

³ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

Situation du capital – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan	N° de ligne	2016		2015						2014			Modèle du BSIF
		T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2			
Ratios de fonds propres¹													
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	40	10,1 %	9,9 %	9,9 %	10,1 %	9,9 %	9,5 %	9,4 %	9,3 %	9,2 %			61
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	41	11,7	11,4	11,3	11,5	11,5	11,0	10,9	11,0	10,9			62
Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)	42	14,4	13,7	14,0	13,9	13,7	13,0	13,4	13,6	13,6			63
Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)													
de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI), en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	43	8,0	8,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0			64
dont la réserve de conservation des fonds propres	44	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5			65
dont la réserve applicable aux BISI ²	45	1,0	1,0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.			67a
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	46	10,1	9,9	9,9	10,1	9,9	9,5	9,4	9,3	9,2			68
Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI, le cas échéant)													
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	47	8,0	8,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0			69
Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1	48	9,5	9,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5			70
Ratio cible tout compris du total des fonds propres	49	11,5	11,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5			71
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)													
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	50	866 \$	933 \$	538 \$	527 \$	674 \$	1 689 \$	1 006 \$	741 \$	1 044 \$			72
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	51	3 994	3 986	3 909	3 820	3 509	3 478	3 201	3 067	3 226			73
Droits de gestion de prêts hypothécaires	52	21	22	20	18	15	10	9	17	-			74
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	53	1 571	1 932	1 664	1 453	1 047	1 276	948	979	1 088			75
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2													
Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	54	1 820	1 940	1 731	1 629	1 498	1 536	1 416	1 389	1 633			76
Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard	55	2 447	2 675	2 511	2 384	2 145	2 240	1 983	1 895	1 866			77
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)													
Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement	56	4 051	4 051	4 726	4 726	4 726	4 726	5 401	5 401	5 401			82
Montants exclus des instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	57	-	-	-	-	-	-	-	-	128			83
Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés	58	5 258	5 258	6 134	6 134	6 134	6 134	7 010	7 010	7 010			84
Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	59	-	-	48	859	849	1 676	804	784	845			85
Ratios de fonds propres – Méthode «transitoire»³													
Actifs pondérés en fonction des risques	60	396 826 \$	415 418 \$	405 997 \$	392 371 \$	362 871 \$	364 957 \$	347 005 \$	333 679 \$	330 255 \$			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	61	46 439	47 500	45 712	44 920	41 994	41 565	39 095	38 179	38 022			
Fonds propres de catégorie 1	62	46 439	47 500	45 712	44 920	41 994	41 565	39 095	38 179	38 022			
Total des fonds propres	63	56 817	56 759	55 618	53 765	49 233	48 796	47 032	46 072	45 276			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	64	11,7 %	11,4 %	11,3 %	11,4 %	11,6 %	11,4 %	11,3 %	11,4 %	11,5 %			
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	65	11,7	11,4	11,3	11,4	11,6	11,4	11,3	11,4	11,5			
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	66	14,3	13,7	13,7	13,7	13,6	13,4	13,6	13,8	13,7			
Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires													
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁴													
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	67	13,4	13,4	13,6	13,6	13,6	12,7	12,7	12,1	12,0			
Fonds propres de catégorie 1	68	13,5	13,5	13,7	13,7	13,7	12,9	12,9	12,3	12,2			
Total des fonds propres	69	14,5	14,5	14,7	14,7	14,7	13,9	13,9	13,4	13,3			
La Société d'hypothèque TD													
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	70	31,8	29,5	29,4	29,4	29,4	27,8	28,0	27,8	27,0			
Fonds propres de catégorie 1	71	31,8	29,5	29,4	29,4	29,4	27,8	28,0	27,8	27,0			
Total des fonds propres	72	33,0	30,7	30,8	30,8	30,8	29,2	29,6	29,4	28,5			

¹ La méthode de présentation réglementaire «tout compris» inclut l'ensemble des ajustements réglementaires requis d'ici 2019.

² Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, aucun montant n'est présenté (s. o.) pour les périodes précédant le T1 2016.

³ La méthode de présentation réglementaire «transitoire» permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2014, tout en conservant les règles de retrait progressif visant les instruments de fonds propres non admissibles. De plus, le calcul des ratios selon la méthode «transitoire» tient compte de la totalité du RVC.

⁴ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2016				
		T2				
N° de ligne	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		Renvois ³		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	3 292	\$	\$	3 292	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	47 778			47 754	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	93 140			93 140	
Instruments dérivés	4	73 092			73 070	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	4 279			2 606	
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	6	76 881			76 881	
Valeurs mobilières disponibles à la vente	7	93 644			91 770	
Valeurs mobilières prises en pension	8	93 820			93 820	
Prêts	9	556 980			556 768	
Provision pour pertes sur prêts	10	(3 616)			(3 616)	
<i>Provision générale admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	11			(1 820)		V
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	12			(262)		I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	13			(1 534)		
Autres	14	85 496			83 717	
Participation dans TD Ameritrade						
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	15			720		L1
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	16			2 977		
<i>Goodwill théorique</i>	17			2 776		E2
Goodwill	18			15 689		E1
Autres immobilisations incorporelles	19			2 488		F1
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	20			21		
Actifs d'impôt différé						
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	21			322		G
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation</i>	22			1 239		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation</i>	23			1 571		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>	24			-		L4
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	25			(1 272)		
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)						
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	26			13		L2
<i>Participations significatives dans les autres fonds propres de catégorie 1</i>	27			2		R
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	28			53		
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	29			12		K
Autres actifs	30			57 106		
TOTAL DES ACTIFS	31	1 124 786			1 119 202	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵						
Dépôts détenus à des fins de transaction	32	66 402			66 402	
Instruments dérivés	33	67 283			67 283	
Passifs de titrisation à la juste valeur	34	11 335			11 335	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	35	762			762	
Dépôts	36	714 531			714 531	
Autres	37	187 757			182 173	
Passifs d'impôt différé						
Goodwill	38			94		E3
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)	39			417		F2
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)	40			1 068		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴	41			(1 270)		
Profits et pertes attribuables à l'évolution de son propre risque de crédit à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	42			170		J
Autres passifs	43			181 694		
Billets et débetures subordonnés	44	8 893			8 893	
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>	45			3 748		S
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	46			4 898		T
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers</i>	47			270		U1
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	48			(23)		
Passif	49	1 056 963			1 051 379	
Actions ordinaires	50	20 499			20 499	A1
Actions privilégiées	51	3 400			3 400	
<i>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis directement</i>	52			2 900		M
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>	53			500		O2
Actions autodétenues – ordinaires	54	(4)			(4)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	55	(4)			(4)	O4
Surplus d'apport	56	189			189	
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>	57			187		B
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>	58			2		N
Résultats non distribués	59	33 442			33 442	C
Cumul des autres éléments du résultat global	60	8 689			8 689	D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	61			1 595		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	62			7 094		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	63	1 612			1 612	
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement)</i>	64			993		O3
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Autres éléments des fonds propres de catégorie 1</i>	65			270		P
<i>Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - Fonds propres de catégorie 2</i>	66			11		U2
<i>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés</i>	67			338		
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES	68	1 124 786	\$		1 119 202	\$

¹ D'après le bilan à la page 13.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidé), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 5,6 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,9 milliard de dollars, desquels 280 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres fonds propres de catégorie 1 et 170 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, W) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III (page 78).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation du capital – Bâle III (pages 78 et 79).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars (O1 – renvoi à la page Situation du capital – Bâle III (page 78) lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie).